



ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : DONNÉES STATISTIQUES 2022

En 2022, 12'310 enfants d'âge préscolaire¹ ont été accueillis dans une structure d'accueil collectif de la petite enfance et près de 690 enfants ont été pris en charge par une accueillante familiale de jour. L'offre d'accueil dans les structures de type crèche représente, à l'échelle du canton de Genève, 37 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

I. ACCUEIL COLLECTIF

PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Depuis 2010, l'accueil préscolaire de jeunes enfants s'est fortement développé, en particulier dans les structures à prestations élargies de type crèche² (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé). Entre 2010 et 2022, 39 nouvelles structures de ce type ont été créées dans le canton, passant de 82 à 121 structures. Depuis 2015, on compte en moyenne l'ouverture de quatre nouvelles structures par an.

Nombre de structures d'accueil collectif

	2010	2015	2022
Prestations élargies	82	95	121
Prestations restreintes	95	99	93
Total	177	194	214

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2022).

Le nombre de places³ offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi significativement augmenté, passant de 4'763 places en 2010 à 7'672 à la fin de l'année 2022. Cela représente 2'909 places créées en plus de 10 ans (soit +61%), et depuis 2015, plus de 245 places de plus en moyenne par an. En 2022, 240 places ont été créées.

Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif

	2010	2015	2022
Prestations élargies	4'763	5'951	7'672
Prestations restreintes	1'938	2'076	1'961

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2022).

Cette augmentation de places s'est accompagnée d'une augmentation constante du nombre d'enfants accueillis: 9'051 en 2022 contre 5'738 en 2010.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes de type jardin d'enfants, le nombre de places offertes connaît depuis 2015 une tendance à la baisse (-35 places entre 2021 et 2022). En 2022, ce type d'accueil offre 1'961 places pour 3'256 enfants accueillis.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif

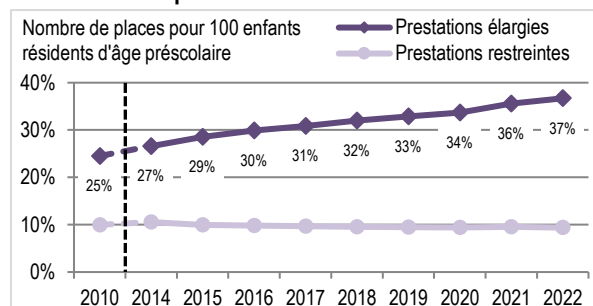
	Nb. d'enfants			Nb. d'enfants/place		
	2010	2015	2022	2010	2015	2022
Prestations élargies	5'738	7'057	9'051	1.2	1.2	1.2
Prestations restreintes	3'973	3'843	3'256	2.1	1.9	1.7

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 à 2022).

TAUX D'OFFRE

À l'échelle du canton, l'offre d'accueil dans les structures à prestations élargies représente 36,7 places pour 100 enfants d'âge préscolaire. Ce taux progresse de manière continue depuis 2010 et a gagné 1 point en 2022. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est stable, voire en légère baisse depuis 2014. En 2022, cette dernière représente 9,4 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Taux d'offre en places d'accueil collectif



Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2014 à 2022); OCPM (2010 à 2015) - OCSTAT (dès 2016).

SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation des parents⁴, les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement financées par les communes genevoises. En 2022, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 6'679 places, sont subventionnées ou exploitées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (4%), soit par des entreprises (4%), soit par des organisations internationales (1%) ou ne reçoivent aucune subvention (4%).

Depuis 2020, les communes genevoises bénéficient de la participation financière des employeurs et du canton, allouée par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, pour les places subventionnées ou exploitées dans les structures d'accueil à prestations élargies ou pour l'accueil familial de jour (structure de coordination, crèche familiale).

L'offre subventionnée ou exploitée par les communes pour ce type d'accueil représente près de 32 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2022, contre 31,1 en 2021⁵.

Nombre de places et taux d'offre⁶ en places d'accueil collectif, selon les sources de financement

Prestations élargies	2021		2022	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	6'496	31.1%	6'679	31.9%
Instit. de droit public**	319	1.5%	316	1.5%
Org. internationales	75	0.4%	64	0.4%
Entreprises	208	1.0%	271	1.3%
Aucune subvention	334	1.6%	342	1.6%
Total***	7'433	35.6%	7'672	36.8%

Prestations restreintes	2021		2022	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'555	7.4%	1'588	7.6%
Instit. de droit public**	11	0.1%	11	0.1%
Org. internationales	65	0.3%	49	0.0%
Entreprises	-	-	-	-
Aucune subvention	366	1.8%	313	1.5%
Total***	1'996	9.6%	1'961	9.4%

* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

** Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

*** Le total des places peut légèrement différer de la somme des places dû aux arrondis.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique; OCSTAT.

Concernant les structures d'accueil à prestations restreintes, 81% des places sont subventionnées ou exploitées par les communes (soit 1'590 places en 2022). Pour ce type d'accueil, 16% des places ne reçoivent aucune subvention.

L'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations restreintes est quasiment stable et représente 7,6 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2022, on dénombre 3'207 professionnelles et professionnels⁶ en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du canton. Le personnel des structures d'accueil à prestations élargies de type crèche représente 86% des professionnelles et professionnels de la petite enfance et connaît une hausse continue de ses effectifs (+55 personnes entre 2021 et 2022), en lien avec l'augmentation de l'offre pour ce type d'accueil.

Dans les structures à prestations restreintes de type jardin d'enfants, ce nombre est, quant à lui, relativement stable.

En termes de postes ETP (équivalent temps plein), cela représente 2'214 postes dans les structures d'accueil à prestations élargies en 2022 (+49 postes depuis 2021) et 285 dans les structures d'accueil à prestations restreintes.

La majorité du personnel éducatif des structures d'accueil collectif possède une formation de niveau tertiaire, principalement un diplôme d'éducatrice/éducateur de l'enfance. On compte également un nombre important de personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II, avec principalement un certificat fédéral de capacité d'assistante/assistant socio-éducatif (ASE).

Personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon leur niveau de formation

Prestations élargies	2021	2022
Niveau tertiaire	1'615	1'683
<i>dont EDE*</i>	1'599	1'660
Niveau secondaire II	1'047	1'042
<i>dont CFC d'ASE**</i>	724	760
<i>dont formation générale***</i>	207	202
Sans formation secondaire II achevée	28	20
Total	2'690	2'745

Prestations restreintes	2021	2022
Niveau tertiaire	284	278
<i>dont EDE*</i>	258	269
Niveau secondaire II	165	164
<i>dont CFC d'ASE**</i>	101	106
<i>dont formation générale***</i>	33	33
Sans formation secondaire II achevée	19	20
Total	468	462

* Éducatrice/éducateur de l'enfance.

** Certificat de capacité fédéral d'assistante/assistant socio-éducatif.

*** Formation générale: par exemple École de culture générale, Collège.

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

En termes de fonction occupée⁷, la part des éducatrices et éducateurs de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève en 2022 à 60% dans les structures d'accueil à prestations élargies. On relève par ailleurs une poursuite de la progression des titulaires d'un CFC d'ASE dans les équipes éducatives (28% en 2022 contre 27% en 2021) et une légère baisse des aides.

Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP

Prestations élargies	2021		2022	
	Nb.	%	Nb.	%
EDE	1'286.1	59%	1'338.5	60%
ASE	584.4	27%	628.0	28%
Auxiliaire	117.9	6%	88.5	4%
Aide	176.9	8%	158.7	7%
Total	2'165.2	100%	2'213.6	100%

Prestations restreintes	2021		2022	
	Nb.	%	Nb.	%
EDE	159.3	55%	167.4	59%
ASE	63.8	22%	71.2	25%
Auxiliaire	39.5	14%	30.3	11%
Aide	24.8	9%	15.9	6%
Total	287.3	100%	284.7	100%

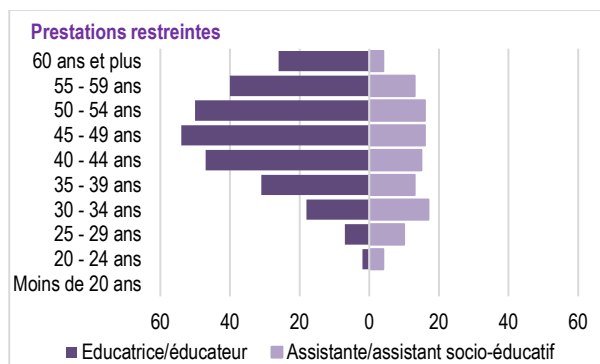
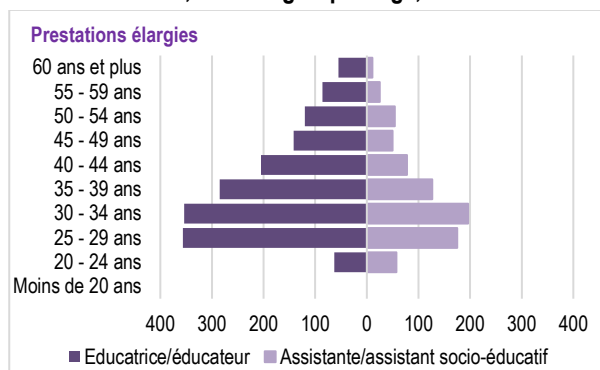
Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, la part d'éducatrices et d'éducateurs est en progression tout comme celle des ASE. Ces fonctions représentent respectivement 59% et 25% du personnel éducatif.

Concernant la répartition par âge du personnel éducatif dans les structures d'accueil à prestations élargies, près des deux tiers des éducatrices et éducateurs ont moins de 40 ans en

2022; c'est également le cas de plus de 70% des ASE. L'âge moyen s'élève respectivement à 38,1 ans et à 36,1 ans.

Répartition du personnel éducatif dans les structures d'accueil collectif, selon le groupe d'âge, 2022



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, près de 80% des éducatrices et éducateurs et près 60% des ASE ont 40 ans ou plus; l'âge moyen est respectivement de 47,6 ans et 42,9 ans.

II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalemment indépendantes*⁸).

ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2022, on dénombre sur le canton de Genève environ 300 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales de jour, 159 AFJ dites *dépendantes* sont employées par l'une des trois structures de coordination⁹ ou l'une des deux crèches familiales¹⁰ existant dans le canton. Les AFJ dites *indépendantes*, regroupées dans l'une des trois associations¹¹, sont au nombre de 78 en 2022. Enfin, on dénombre 66 AFJ *totalemment indépendantes*¹² (hors associations) exerçant dans le canton de Genève.

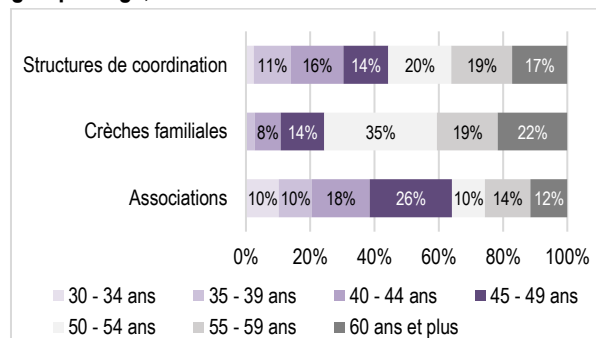
Concernant la répartition par âge des accueillantes familiales de jour, plus de 80% d'entre elles sont âgées de 40 ans et plus. Cette proportion est d'environ 86% pour les structures de coordination, de 79% pour les associations, alors qu'elle atteint 97% au sein des crèches familiales. Les accueillantes familiales de jour de plus de 60 ans représentent entre 12% et 22% des effectifs pour ces trois types d'accueil.

Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure

Accueil familial	2021	2022
dépendant	168	159
Structures de coordination	129	122
Crèches familiales	39	37
indépendant	128	144
Associations	78	78
Hors associations*	58	66

* Données SASAJ. Source: OCPE/SRED – Relevé statistique.

Répartition des accueillantes familiales de jour, selon le groupe d'âge, 2022



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

PLACES OFFERTES

En 2022, l'accueil familial dépendant offre 406 places¹³ en ETP pour les enfants d'âge préscolaire, stable par rapport à 2021. Le nombre d'enfants accueillis dans les structures de coordination a diminué en 2022 (-11 par rapport à 2021) ainsi que dans les crèches familiales (-12). Ces structures accueillent respectivement 351 et 121 enfants fin 2022. À l'échelle du canton, l'accueil familial de jour dépendant représente une offre proche de 2 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre de places* en accueil familial de jour pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre

Accueil familial	2021		2022	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
dépendant	408	2.0%	406	1.9%
Structures de coordination	272	1.3%	274	1.3%
Crèches familiales	136	0.7%	132	0.6%
indépendant	107	0.5%	123	0.6%
Associations	107	0.5%	123	0.6%

* Nombre de places en ETP, soit 45 h. par semaine.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique; OCSTAT.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial

Accueil familial	2021		2022	
	Nb. enfants	Nb. enfants / place	Nb. enfants	Nb. enfants / place
dépendant	495	1.2	472	1.2
Structures de coordination	362	1.3	351	1.3
Crèches familiales	133	1.0	121	0.9
indépendant	192	1.8	215	1.7
Associations	192	1.8	215	1.7

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Pour l'accueil familial indépendant regroupé en association, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 123 places en 2022 (en hausse par rapport à 2021). Cette variation s'accompagne d'une augmentation du nombre d'enfants accueillis (+23 par rapport à 2021), soit 215 enfants accueillis en 2022.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,6 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement, avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies de type crèche dans le canton. Cette tendance correspond en effet aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°16, 21 et 22*). Toutefois, l'offre présente encore d'importantes différences d'une commune à l'autre, comme le montre le *Focus* sur les disparités territoriales de l'offre d'accueil préscolaire (cf. *Focus n°28*).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Encadré: Prise en charge des enfants à domicile¹⁴

À Genève, la structure *Mary Poppins* (entreprise sociale et solidaire de la Fondation 022 Familles) propose une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles depuis 2008.

Fin 2022, on comptabilise 179 assistantes parentales, les trois quarts d'entre elles étant âgées de 40 ans et plus. Ces assistantes prennent en charge 133 enfants d'âge préscolaire et 33 enfants d'âge scolaire au domicile des familles genevoises. On compte ainsi 129 familles, réparties dans près de trente communes du canton, bénéficiant de cette offre. *Source: Mary Poppins (fin 2022)*

Les assistantes parentales doivent suivre une formation de 16 semaines (dont 6 semaines de stage pratique dans une crèche). Cette formation s'adresse aux candidates en fin de droit de chômage ou bénéficiaires de l'Hospice général répondant aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité, ainsi qu'aux prérequis définis par *Mary Poppins*. Ces emplois sont subventionnés par le département chargé de l'emploi.

Encadré: Relevé statistique de la petite enfance dans le canton de Genève

Un relevé statistique est mené chaque année depuis 2014 auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève. Ce relevé statistique est assuré par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le Règlement de la loi sur l'accueil préscolaire (RAPr-J 6 28.01, art. 7). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures de coordination pour l'accueil familial de jour et les crèches familiales. Les associations qui regroupent des accueillantes familiales de jour et la structure *Mary Poppins* participent également à ce relevé.

Notes

¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

² Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif: (i) celles à prestations élargies de type crèche: structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé; (ii) celles à prestations restreintes de type jardin d'enfants: structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.

³ Le nombre de places représente la capacité d'accueil d'une structure et correspond au nombre de places autorisées par le SASAJ et exploitées. Pour les structures à prestations restreintes, avant 2015, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi; depuis 2015, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

⁴ Pour les structures d'accueil subventionnées ou exploitées par les communes, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge (LAPr, art. 20).

⁵ Pour rappel, le Conseil d'Etat a fixé comme objectif à atteindre à l'horizon 2029 un taux d'offre en places d'accueil de 44% à l'échelle du canton. Ce taux comprend les places financées par les communes dans les crèches et les structures pour l'accueil familial de jour (structure de coordination et crèche familiale). En 2022, il représente 33,8%.

⁶ Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

⁷ Dans le canton de Genève, on distingue notamment:

(i) Éducatrices et éducateurs de l'enfance (EDE): personnes engagées en qualité d'éducatrice et éducateur qui doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance);

(ii) Assistantes et assistants socio-éducatifs (ASE): personnes engagées en qualité d'ASE détenant un certificat fédéral de capacité d'ASE ou d'une formation jugée équivalente;

(iii) Auxiliaires éducatrices/éducateurs: personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée et d'une expérience dans le domaine de la petite enfance ou du social;

(iv) Aides: personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée en attente, généralement, d'une formation dans le domaine de la petite enfance.

⁸ Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.

⁹ AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud.

¹⁰ Flottille et Pastourelle.

¹¹ Supermounou, Le Couffin et Koala.

¹² Source SASAJ.

¹³ Les AFJ ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation délivrée par le SASAJ. Pour le relevé statistique, sont comptabilisées les places effectives en équivalent temps plein, soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).

¹⁴ La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. *Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants* de 1977).

Publications de l'OCPE/SRED

Jaunin, A., Martz, L. (2022). « Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2021 ? ».

Focus n°26, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2022). « Petite enfance à Genève: données statistiques 2021 ».

Focus n°25, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A. (2020). « Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours au jardin d'enfants ».

Focus n°22, décembre. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours à la crèche ».

Focus n°21, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2019 ? ».

Focus n°20, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève: données statistiques 2019 ».

Focus n°19, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Valarino, I. (2019). *Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest. Enquête auprès des accueillantes familiales et des familles placeuses*. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L., (2018). « La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018 ».

Focus n°16, décembre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs*. Canton de Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2016). « Petite enfance à Genève: dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants ».

Focus n°11, octobre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants ».

Focus n°7, août. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants ».

Focus n°6, août. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents ».

Focus n°3, janvier. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève ».

Focus n°2, novembre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises ».

Focus n°1, octobre. Genève: OCPE/SRED.